



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 6 JUIN 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 23 mai 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Philippe EYMERY
M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX
Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Christian DEMAY
M. Dominique DEVILLERS
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Jacques DORIDAM
M. Martial DUFLOT

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2024 06/06-07** relatif à l'adoption du versement du complément indemnitaire annuel (CIA) pour le directeur du SMABT ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'assemblée délibérante du syndicat mixte a institué la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'attention des agents, titulaires ou non titulaires, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

CONSIDERANT que dans sa délibération n° 2020-02/07-02 du 7 février 2020 relative à la mise en place du versement du RIFSEEP, il est précisé que le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est versé annuellement ;

CONSIDERANT que cette application se retrouve en contradiction avec l'arrêté de CIA signé le 23 mars 2020 qui prévoit un versement mensuel ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE la modification de la délibération n° 2020-02/07-02 du 7 février 2020 ;

AUTORISE le versement mensuel du CIA.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé